

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019574	Date d'inspection Le 21 février 2024	
Nom de l'établissement Garderie au pays des merveilles 2		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	06 mars 2024	
Commentaires : La vérification du ministère du Développement social est expirée dans un dossier d'une personne associée. L'opératrice doit s'assurer que la vérification du ministère du Développement social est faite tous les 5 ans et que le dossier est à jour.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : d) les dossiers des personnes associées, lesquelles renferment : (ii) la vérification auprès du ministère du Développement social.	24(1)(d)(ii)	06 mars 2024	
Commentaires : La vérification du ministère du Développement social est expirée dans un dossier d'une personne associée. L'opératrice doit s'assurer que la vérification du ministère du Développement social est faite tous les 5 ans et que le dossier est à jour.			

Commentaires généraux
Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants arriver de l'école et jouer librement à l'intérieur. Les enfants se préparent pour la collation pour la suite aller jouer à l'extérieur.
Le ratio est respecté pendant l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 février 2024

Date

original signé par
Christine Gallant

Le 22 février 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date